

PRESTATIONS ET HONORAIRES
HONORAIRES DE VENTE

MAISONS, APPARTEMENTS :

- 0 € à 199.000€ (Minimum de perception 5.000€ TTC) 8% TTC
- 200.000 € à 499.000 € 7% TTC
- A partir de 500.000 € 6% TTC

GARAGES :

- Minimum de perception de 3.000 € 10% TTC

TERRAINS, IMMEUBLES, FOND DE COMMERCE :

- 0 € à 100.000 € (Minimum de perception 5.000€ TTC) 12% TTC
- A partir de 100.000 € 10% TTC

ESTIMATIONS (sauf si accord particulier) :

- Dans Geispolsheim 250.00 € TTC
- Hors Geispolsheim 280.00 € TTC

TVA : Comprise au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Barème à compter du 03 Janvier 2022.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

PRESTATIONS ET HONORAIRES

HONORAIRES DE LOCATION

Les honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail sont fixés par m² de surface habitable en tenant compte de la zone concernée (loi ALUR).

Ce montant est fixé par m² de surface habitable :

Zone tendue (voir liste des communes ci-dessous) : 10€/m² TTC

Zone non-tendue 8€/m² TTC

Les honoraires d'état des lieux sont fixés à 3€/m² toutes zones confondues (EDL d'entrée du locataire)

Honoraires d'état des lieux 3€/m² TTC

Forfait minimum propriétaire 150€

Liste des communes de la zone tendue :

Achenheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eschau, Fegersheim, Hoenheim, Illkirch, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim

TVA : Comprise au taux de 20%